

SOS ?!

MENTOR

CODE DE CONDUITE

Un programme du



Dans le cadre du programme



En collaboration avec



S.O.S. MENTOR

Système de mentorat du Réseau Technoscience

Les mentors et mentorés acceptent ce code de conduite du Réseau Technoscience.

Le Code de conduite de S.O.S. Mentors, système de mentorat pour les Expo-sciences du Réseau Technoscience, encadrant le mentorat scientifique veut assurer le bon déroulement d'une relation mentorale entre un mentor et un mentoré. Étant donné que le mentorat scientifique vise à mettre en relation, par différents moyens, un mentor adulte et un élève qui pourrait être mineur, il importe de prendre certaines mesures pour éviter tout cas d'inconduite.



PRINCIPES DIRECTEURS

- Le présent code de conduite vise toutes les personnes concernées dans la relation mentorale, soit le mentor, le mentoré, les parents (ou tuteurs) et les enseignants.
- Le mentorat est basé sur la confiance mutuelle, le respect et la gratuité.
- Le mentorat repose sur le consentement volontaire du mentor et du mentoré.
- Il est recommandé aux parents d'assurer un suivi afin de connaître et de dénoncer toute situation qui pourrait leur sembler anormale ou inhabituelle.

RÔLE ET RESPONSABILITÉS

Les mentors et le mentor en chef jouent le rôle de guides ou d'accompagnateurs auprès des mentorés et il n'existe aucun lien de hiérarchie entre eux. Ils doivent être conscients qu'ils servent de modèles auprès des mentorés et aussi permettre un climat propice à l'apprentissage.



Mentor

- Le mentor doit respecter la démarche du mentoré et lui offrir son support.
- Le mentor doit garder confidentiels les renseignements sensibles qu'il pourrait apprendre dans le cadre de la relation avec le mentoré.
- Le mentor doit en tout temps respecter la dignité, l'intégrité et les droits du mentoré.
- Le mentor ne doit pas se placer en conflit d'intérêts ou créer des situations ambiguës ou inconfortables (par exemple, faire effectuer du travail gratuitement par le mentoré, prêter de l'argent, etc.).
- Le mentor doit éviter de se prononcer sur des sujets qui ne relèvent pas de la relation mentorale (ex : la santé, le domaine juridique, les relations affectives, etc.).
- Nous recommandons dans le cas d'un mentoré de moins de 18 ans qu'un contact soit établi entre le mentor et les parents du mentoré.
- Le mentor doit exiger que le formulaire de consentement volontaire du mentoré soit dûment rempli par le parent (pour les mentorés de moins de 18 ans) et par le mentoré de plus de 18 ans.

Mentoré (élève)

- Le mentoré doit établir une relation de confiance avec le mentor. Il doit être honnête avec celui-ci et être ouvert d'esprit.
- Le mentoré doit en tout temps respecter la dignité, l'intégrité et les droits du mentor.
- Le mentoré ne doit pas se placer en conflit d'intérêts ou créer des situations ambiguës ou inconfortables (par exemple, divulguer des renseignements personnels ou sensibles sur le mentor à son entourage, demander de l'argent au mentor, etc.).
- Le mentoré doit être ponctuel ou avertir à l'avance le mentor en cas d'empêchement.
- Il doit informer immédiatement ses parents (ou tuteurs) s'il se trouvait dans une situation inconfortable.
- Le mentoré de moins de 18 ans doit s'assurer que ses parents (ou tuteurs) remplissent le formulaire de consentement volontaire de SOS Mentor et qu'ils sont informés de la relation mentorale.

LES ENSEIGNANTS

- L'enseignant joue un rôle central sans être directement responsable dans la relation mentorale du mentoré. Il le soutient et suit le déroulement du projet.
- L'enseignant doit rappeler au mentoré que les parents (ou tuteurs) doivent être informés de la relation mentorale et de l'importance du formulaire de consentement volontaire.

LES PARENTS

- Nous recommandons, dans le cas d'un mentoré de moins de 18 ans, qu'un contact soit établi entre le mentor et les parents (ou tuteurs) du mentoré.
- Les parents (ou tuteurs) d'un mentoré de moins de 18 ans ont la responsabilité de remplir le formulaire de consentement volontaire de SOS Mentor, de s'informer de la relation mentorale et, si nécessaire, du déroulement des échanges avec le mentor. Les parents (ou tuteurs) doivent informer le Réseau Technoscience si une situation inhabituelle ou anormale se présentait.



Déclaration de non-responsabilité

Attendu que le projet S.O.S. Mentor des Expo-sciences du Réseau Technoscience est basé sur la participation volontaire des mentors et des mentorés, le Réseau Technoscience et ses organismes régionaux membres ne peuvent être tenus responsables de dommages découlant de l'utilisation du système d'inscription en ligne et des guides de mentorat diffusés dans le site web du Réseau Technoscience, de l'information et du matériel fournis par les mentors, des rencontres avec les mentors, des échanges électroniques ou téléphoniques avec les mentors, dans le cadre des activités de mentorat.



**POUR TOUTES QUESTIONS,
N'HÉSITÉZ PAS À NOUS CONTACTER**

Réseau Technoscience

514 252-3027

mentorat@technoscience.ca

mentorat.technoscience.ca